

Tout produit exporté au Mexique requiert une série précise de documents justificatifs. Il est préférable de travailler avec un courtier en douane qui s'assure que les documents nécessaires à l'opération se trouvent bien avec les produits. Ces documents incluent une facture commerciale, un formulaire de déclaration d'exportation, un bordereau d'expédition précisant le contenu, une lettre de transport, les permis d'importation, un certificat d'origine et tout certificat particulier nécessaire de par la nature de l'opération.

Il est important de savoir qu'en plus de ces documents d'exportation, les produits importés au Mexique doivent être conformes aux exigences d'étiquetage habituelles visant les marchandises vendues au Mexique. Dans la plupart des cas, le respect de ces exigences sera vérifié à la frontière et devrait faire partie du processus d'expédition des marchandises, car la responsabilité repose sur l'exportateur. Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur l'étiquetage auprès du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI) ou des ministères mexicains chargés des exigences d'étiquetage en cause.

LA FACTURE COMMERCIALE

Une facture commerciale rédigée en espagnol doit accompagner chaque expédition. Si elle est établie en anglais, la traduction espagnole doit suivre le texte d'origine paraissant sur la facture ou une traduction peut l'accompagner. L'exportateur doit signer manuellement la facture. Les fonctionnaires mexicains insistent sur l'exactitude et l'intégralité absolues de tous les documents. Tout écart provoquera des délais, des pénalités ou la confiscation. Assurez-vous donc que les documents suivants sont à votre disposition:

- lieu et date d'établissement de la facture;
- nom complet et adresses de l'acheteur ou de l'importateur mexicain, ainsi que de l'exportateur;
- description détaillée des marchandises, y compris les marques, numéros, types et quantités;
- tous les frais de transport et d'assurance;
- la signature du vendeur, avec son nom et son titre;
- le numéro de facture de l'expéditeur et le numéro de commande du client; et
- le Registro Federal de Causantes (RFC), ou numéro d'inscription de taxe de l'importateur.

